



M@N-IMMO.PRO

Le réseau immo qu'il vous faut

Barème d'honoraires maximum pratiqué par nos conseillers à partir du 01/10/2024

Immobilier d'habitation - Tarifs TTC

Maison, Appartement, Parking, Immeuble, Terrain

A l'exclusion du mandat 100% GAGNANT, de l'immobilier neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise

- 1. Mandat de vente :** Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Prix de vente	Honoraires maximums
De 1 € à 23 000 €	3 000€
De 23 001 € à 44 000 €	4 000€
De 44 001 € à 65 900 €	5 900€
De 65 901 € à 106 900 €	6 900€
De 106 901 € à 148 900 €	8 900€
De 148 901 € à 170 900 €	10 900€
De 170 901 € à 211 900 €	11 900€
De 211 901 € à 243 900 €	13 900€
De 243 901 € à 274 900 €	14 900€
De 274 901 € à 306 900 €	16 900€
De 306 901 € à 327 900 €	17 900€
De 327 901 € à 369 900 €	19 900€
De 369 901 € à 400 900 €	20 900€
De 400 901 € à 432 900 €	22 900€
De 432 901 € à 463 900 €	23 900€
De 463 901 € à 494 900 €	24 900€
De 494 901 € à 525 900 €	25 900€
Plus de 525 900 €	5%

- 2. Mandat de recherche :** Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus

3. Mandat de Location : Honoraires partagés entre le bailleur et locataire selon barème ci-dessous

• **Honoraires à la charge du bailleur**

-Entremise : 200 € TTC

-Visite, Constitution du dossier, Rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée : Trois zones : - Zone très tendue : 12€ /m² - Zone tendue : 10€ /m² - Zone non tendue : 8€ /m²

-Etat des lieux d'entrée :** 3€ /m²

• **Honoraires à la charge du locataire***

-Visite, Constitution du dossier, Rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée :

Trois zones : - Zone très tendue : 12€ /m² - Zone tendue : 10€ /m² - Zone non tendue : 8€ /m²

-Etat des lieux d'entrée :** 3€ /m²

**Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.*

*** Le conseiller n'est pas habilité à réaliser l'état des lieux d'entrée. Il pourra faire intervenir un tiers spécialisé (ex : diagnostiqueur) et refacturer la prestation à ses clients.*

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).



Adresse postale
6, boulevard de la
Plage
13340 Rognac
France

TÉLÉPHONE 04-42-30-00-00
E-MAIL contact@man-immo.pro
SITE WEB <https://www.man-immo.pro>
RCS 839 242 021 Salon de
Provence

Immobilier commercial – Tarifs HT **

Murs commerciaux, Local Professionnel, Local Commercial, Fonds de Commerce et Droit au bail

A l'exclusion de l'immobilier neuf (VEFA), de l'immobilier d'habitation

- 1. Mandat de vente :** Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Prix de vente	Honoraires maximums
De 1 € à 35 000 €	5 000€ HT**
De 35 001 € à 70 000 €	7 500€ HT**
De 70 001 € à 100 000 €	10 000€ HT**
À partir de 100 001 €	10 % HT** du prix de vente

- 1. Mandat de recherche :** Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus
- 2. Mandat de Location :** Honoraires à la charge du preneur
- **Entremise, Visite, Constitution du dossier :** 12% HT** du loyer triennal
 - **Rédaction bail*** : 1000 € HT**
 - **Etat des lieux d'entrée*** : 1000 € HT**

**Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial et à établir l'état des lieux. Il pourra faire intervenir un tiers spécialisé (ex : avocat, diagnostiqueur...) et refacturer la prestation à ses clients.*

***Taux en vigueur en sus*

Conditions générales

1. Les prix affichés correspondent aux honoraires maximums pratiqués par MAN-IMMO.PRO pour ses prestations.
2. MAN-IMMO.PRO et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
3. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
4. L'agent commercial mandataire de MAN-IMMO.PRO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.
5. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :
 - Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
 - Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location
6. Nos honoraires sont directement payés à MAN-IMMO.PRO par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.



Adresse postale
6, boulevard de la
Plage
13340 Rognac
France

TÉLÉPHONE 04-42-30-00-00
contact@man-immo.pro
E-MAIL <https://www.man-immo.pro>
SITE WEB
RCS 839 242 021 Salon de
Provence